



ARRÊTÉ MUNICIPAL

Date d'affichage : 25/08/25

Service Communal d'Hygiène et de Salubrité
Direction Générale Adjointe Aménagement Territorial et Cadre de Vie

MCF / CB

OBJET : AUTORISATION PRÉALABLE A LA MISE EN LOCATION D'UN APPARTEMENT DE TYPE F2 D'UNE SURFACE HABITABLE TOTALE DE 47,91 M², SIS 8 RUE HENRI BARBUSSE, 92390, VILLENEUVE-LA-GARENNE, A MME ET M. HUNG

LE MAIRE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H), notamment les articles L.635-1 à L.635-11, R.635-1 à R.635-4,

Vu le Code de la Santé Publique (C.S.P),

Vu le Code de la Sécurité Sociale (C.S.S),

Vu la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86 1290 du 23 décembre 1986,

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite « ALUR »,

Vu le décret n°2016-1790 du 19 décembre 2016 relatif aux régimes de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location,

Vu l'arrêté ministériel du 24 mars 1982 relatif à l'aération des logements,

Vu l'arrêté ministériel en date du 27 mars 2017 relatif au formulaire de demande d'autorisation préalable de mise en location de logement ainsi qu'au formulaire de déclaration de transfert de l'autorisation préalable de mise en location de logement,

Vu le Règlement Sanitaire Départemental (R.S.D) du Département des Hauts-de-Seine,

Vu la délibération municipale n°08/0897 du 26 juin 2018 portant instauration du régime d'autorisation préalable de mise en location d'un logement sur le territoire communal,

Vu la délibération n° 2019/S05/023 de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine portant sur la mise en œuvre du dispositif d'autorisation préalable à la mise en location de logements sur la ville de Villeneuve-la-Garenne,

Vu la demande d'autorisation préalable à la mise en location de logement enregistrée sous le numéro APMLL2025-011 :

Déposée le	08/07/2025
Par	MME ET M. HUNG 34, rue Chaillon 92390 Villeneuve-la-Garenne
Nature du bien et superficie	F2 - 47,91 m ²
Sur un terrain sis	8, rue Henri Barbusse Bâtiment A, 2 ^{ème} étage, appartement 123 92390 Villeneuve-la-Garenne
Cadastré	H 118

CONSIDERANT

Que Mme et M. HUNG ont fait une demande d'autorisation préalable de mise en location d'un logement n° APMLL2025-011 en date du 8 juillet 2025,

Que ce projet prévoit la mise en location d'un appartement type F2 pour une surface habitable mesurée totale de 47,91m², sis 8 rue Henri Barbusse, bâtiment A, 2^{ème} étage, appartement 123, 92390, Villeneuve-la-Garenne,

Qu'un dysfonctionnement du système de renouvellement d'air et une absence d'électricité ont été constatés le 12 août 2025,

Que les propriétaires ont effectué des travaux de mise aux normes,

Que la visite en date du 14 août 2025 a confirmé ces informations,

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : L'autorisation préalable de mise en location enregistrée sous le n° APMLL2025-011, pour le logement sis 8 rue Henri Barbusse, bâtiment A, 2^{ème} étage, appartement 123, 92390 Villeneuve-la-Garenne et d'une surface habitable totale de 47,91 m², est accordée à Mme et M. HUNG.

PRECISE :

Que le présent arrêté sera exécutoire dès qu'il aura été affiché et transmis à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

Que le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (article L.411-7 C.R.P.A.).

Que le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Que le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés municipaux.

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le

25/08/25



Pascal PELAIN,

**Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris**